

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°42 du 15 octobre 2010

PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°5

ERRATUM

à l'arrêté n° 1043/DEF/DCSCA du 28 juillet 2010 portant dissolution du cercle mixte de l'école d'application de l'infanterie à Montpellier.

Du 30 septembre 2010

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « réglementation »*.

ERRATUM à l'arrêté n° 1043/DEF/DCSCA du 28 juillet 2010 portant dissolution du cercle mixte de l'école d'application de l'infanterie à Montpellier.

Du 30 septembre 2010

NOR D E F E 1 0 5 1 9 6 1 Z

Texte modifié :

Arrêté n° 1043/DEF/DCSCA du 28 juillet 2010 (BOC N°39 du 24 septembre 2010, texte 5. ; BOEM 135.2).

Référence de publication : BOC N°42 du 15 octobre 2010, texte 5.

L'arrêté n° 1043/DEF/DCSCA du 28 juillet 2010 est modifié comme suit :

1. Dans l'entre deux barres, textes abrogés.

Au lieu de :

« Arrêté n° 93/DEF/DCCAT/AG/AFCF.3 du 24 décembre 1991 (BOC/PA, p. 5266) » ;

Lire :

« Arrêté n° 593/DEF/DCCAT/AG/AFCF.3 du 24 décembre 1991 (BOC/PA, p. 5266) ».

2. Article 3.

Au lieu de :

« - l'arrêté n° 93/DEF/DCCAT/AG/AFCF.3 du 24 décembre 1991 portant changement de dénomination et fusionnement du cercle des officiers et du cercle des sous-officiers de l'école d'application de l'infanterie de Montpellier ; » ;

Lire :

« - l'arrêté n° 593/DEF/DCCAT/AG/AFCF.3 du 24 décembre 1991 portant changement de dénomination et fusionnement du cercle des officiers et du cercle des sous-officiers de l'école d'application de l'infanterie de Montpellier ; ».